

# SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE

## DU NORD – PAS-DE-CALAIS

### CONSULTATION DU PUBLIC

Remarques et propositions de l'association  
Environnement Sambre Avesnois (E.S.A.)

Bien conscients du fait que nous évoluons dans un monde fini qu'il faut préserver, **nous approuvons les orientations courageuses** prises par le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie.

**Souhaitant que l'intérêt collectif prime avant tout, nous espérons que tout sera entrepris, démocratiquement et avec bon sens**, pour que ce projet ne reste pas un recueil de bonnes intentions et aboutisse à des actions concrètes.

Engagés entre autres dans les problématiques de l'eau, de l'énergie et de l'agriculture, nous ne pouvons que nous féliciter de la volonté affichée de vouloir mettre en œuvre des systèmes « *innovants* » pour l'utilisation des sources d'énergie (*cogénération, éolien, solaire, méthanisation, géothermie*) pour réduire les consommations.

**Les exemples d'aménagements récents - dont un en Avesnois - ne permettent pas toutefois de déclarer que l'Agence de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (ADEME) soit parvenue - pour l'instant - à des solutions sérieuses et efficaces.**

#### **I. Energie gaz, cogénération, récupération et géothermie en Val de Sambre**

Si les auteurs du Schéma (Région, DREAL, ADEME) considèrent que « *la place donnée à l'énergie gaz semble incontournable* », **il conviendrait pour le moins - pour optimiser les productions - de préconiser et de présenter aux décideurs (industriels, collectivités) dès l'avant-projet, des systèmes rationnels.**

La réinstallation d'une centrale thermique (cycle combiné gaz) à Pont sur Sambre correspond à la stratégie industrielle de la Société POWEO et s'explique par la volonté du groupe d'assurer une production additionnelle de pointe qu'Electricité de France ne peut apparemment fournir.

Toutefois il est difficile de comprendre

- que les élus et l'industriel n'aient pas été sollicités par la Région et l'ADEME pour présenter un projet plus intégré dans l'agglomération Maubeuge - Val de

Sambre. **Le procédé assez conventionnel de production d'énergie électrique à partir de gaz naturel rejette ainsi en pure perte dans la nature plus de 200 MW pour une production de 400 à 440 MW** alors que la cogénération, quand elle est employée pour le chauffage urbain, peut permettre de valoriser jusqu'à 80% de l'énergie contenue dans le combustible !

- qu'il a été proposé à l'industriel d'utiliser une ressource en eaux souterraines (captage de Campin utilisé pour l'adduction d'eau potable à partir de 1962, situé au centre d'Aulnoye).

*Cette ville - qui avait un projet de requalification urbaine de son centre et la Région – qui avait un projet de reconstruction du lycée- auraient pu profiter des travaux de canalisation (forage vers la centrale thermique Poweo) pour utiliser la chaleur de cette dernière et mettre en place un chauffage performant.*

Nous avons formulé ces deux remarques lors de l'enquête publique ouverte en mai 2006 par une communication à l'ADEME par un courrier au président de l'agglomération Maubeuge Val de Sambre.

*Quand le 19 décembre 2006 (date de présentation de la demande d'autorisation d'exploiter au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) la Fédération Nord Nature Environnement a voulu demander à l'industriel pour quelle raison la cogénération n'avait pas été choisie comme moyen de chauffage, l'Administration a déclaré hors sujet cette question sous le prétexte que le choix du moyen de chauffage était laissé à la libre appréciation de l'industriel !*

Si le tuyau d'eau chaude industrielle n'a pas été utilisé pour la centrale et le chauffage urbain, la ville d'Aulnoye, aidée par l'ADEME (projet de géothermie, financement issu du Fonds Chaleur Renouvelable pour la pompe à chaleur et le réseau de chaleur) compte, à partir de l'eau puisée des forages alimentant Poweo, développer du chauffage urbain en s'appuyant sur un différentiel de 4°C, alors qu'elle aurait pu profiter de l'eau bien plus chaude de la centrale !!!

En l'état actuel des choses, ces aménagements permettent, aux frais des collectivités

- de sacrifier un ancien captage d'adduction d'eau potable qui pouvait, peut-être, être réhabilité (forage de Campin),
- **de sacrifier toute possibilité de chauffage urbain d'envergure,**
- **d'engager un projet de chauffage urbain modeste et relativement onéreux.**

De même à Maubeuge, la Région, qui finance la construction du nouveau Pôle universitaire, envisage d'utiliser la récupération des calories de l'assainissement alors que l'usine d'incinération « *Centre de Valorisation Energétique !* » jouxte la station d'épuration, le lycée P. Forest et le futur Pôle.

Lors de la rénovation de cet incinérateur, l'option chauffage urbain (lycée, HLM, buanderie industrielle) a été abandonnée au profit de la production électrique.

Le Syndicat Mixte d'Incinération de l'Arrondissement d'Avesnes ne remplit pas son obligation de valorisation énergétique exigé par la directive européenne reprise par le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés.

*Il pense la remplir en chauffant uniquement ses bureaux !*

**Pourquoi le Conseil Régional n'a-t-il pas profité de cette ressource énergétique de récupération et de proximité pour le chauffage des établissements d'enseignement qui sont de sa compétence ?**

**Vu ces « résultats » et l'Orientation AT1 du SRCAE (Favoriser le développement des réseaux de chaleur et de froid privilégiant les énergies renouvelables et de récupération, nous souhaiterions que la Région précise sa stratégie pour tout établissement de sa compétence et pour toute installation ou réaménagement de centrale thermique dans le Nord – Pas-de-Calais.**

## II. Énergie éolienne

**Favorables à l'éolien**, nous estimons que la maîtrise de l'énergie doit être avant tout du **ressort public**. Nous ne pouvons que déplorer l'opacité de certains montages financiers et souhaitons que cette énergie soit développée même dans l'Avesnois.

*Chez nous, les projets n'aboutissent pas parce qu'ils sont proposés par des développeurs industriels et ne sont pas portés par des élus qui sensibiliseraient la population et l'aideraient à contrer certains des arguments des anti-éoliens (Bavaisis, Communauté de Communes Nord de Maubeuge).*

La production d'électricité doit être décentralisée et doit être du ressort du domaine public et non d'entreprises plus soucieuses de profits pécuniaires que de bien-être social et environnemental.

Pourquoi la Région n'aide pas à instaurer un **éolien collectif**, **Société d'Économie mixte**, **projet communal** ou **coopératif**, de taille relativement modeste, qui impliquerait la société civile locale et lui bénéficierait (SEM Issoudun, Montdidier)?

**Toutefois**, plutôt que d'alimenter directement le réseau de distribution électrique, **nous préférons**, comme le préconise le président de l'association Négawatt, **que les machines servent à la fabrication électrolytique d'hydrogène qui, couplé au CO<sup>2</sup> capturé, permet d'obtenir du méthane de synthèse stockable et commode d'emploi**, tant pour la fabrication d'énergie électrique que le chauffage.

Dans le cadre de la Directive Européenne du 27 sept. 2001 relative à la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables, la France s'est vue

attribuer un objectif national de 21% de sa consommation totale d'électricité à l'échéance 2010.

Résultat : on est passé de 15% en 97 (année de référence) à 14,6% en 2010 ! (statistique annoncé en catimini par le Ministère de l'Ecologie le 4 juillet dernier).

Les développeurs font face à un véritable mille-feuille administratif : schéma paysager départemental, ZDE, IPCE, schéma régional...

### III. Energie solaire

La commission permanente du 10 octobre dernier s'est engagée dans un grand projet de développement de la filière véhicules électriques (Kangoo ZE).

La Région, dans le cadre de la mise en place de stations de recharge de batteries, ne peut-elle pas initier conjointement des stations solaires d'échanges de batteries automatisées (échanges robotisés en 1 minute) tel que l'accord Renault Nissan-Better Place le développe en Israël et au Danemark ?

### IV. Méthanisation

**Nous pensons que la méthanisation est la solution énergétique la plus adaptée à la spécificité rurale de l'Avesnois à condition de ne pas y consacrer de cultures dédiées**, tel le maïs en particulier, qui se feront au détriment des prairies, haies, mares et autres espaces arborés et boisés comme c'est le cas depuis une quinzaine d'années dans le périmètre même du Parc Naturel Régional de l'Avesnois avec un recours au soja – transgénique !- au détriment des légumineuses adaptées aux conditions locales **ni de pousser les éleveurs à un élevage intensif et hors sol, façons qui ne feraient qu'accroître la dépendance aux énergies fossiles, aux engrais et pesticides préjudiciables à la ressource en eau et à la santé, tant humaine qu'animale.**

### V. Conclusion

**Nous déplorons les retours en arrière et les mesures réductrices inhérentes aux manques de cohérences législatives.**

**Satisfaits de cette consultation du public sur le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie, nous la voudrions plus ambitieuse, à l'instar des scénarii NégaWatt et Afterres 2050.**

**Nous souhaiterions être invités de même à nous prononcer sur les futurs Plans régionaux et, dans la mesure du possible, être conviés à leur élaboration quand ils concerneront l'Avesnois.**

Pour Environnement Sambre Avesnois  
Le Président,

Didier Bourguelle

Environnement Sambre Avesnois  
138 avenue de Ferrière 59131 ROUSIES  
03 27 65 19 18 didier.bourguelle@orange.fr

Environnement Sambre Avesnois  
138 avenue de Ferrière 59131 ROUSIES  
03 27 65 19 18 [didier.bourguelle@orange.fr](mailto:didier.bourguelle@orange.fr)